

VIVRE PLUS LONGTEMPS, AVOIR MOINS D'ENFANTS, QUELLES IMPLICATIONS ?

Colloque international de Byblos-Jbeil
(Liban, 10 - 13 octobre 2000)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

Un projet de politique de population au Liban

Riad TABBARAH

Directeur du Centre pour les études et projets de développement, Beyrouth, Liban

Je dois profiter du peu de temps qui m'est accordé pour parler de la politique de population qui est en train d'être élaborée au Liban.

Comme vous le savez probablement, le Liban n'a jamais eu une politique de population, ni dans le sens large, ni dans le sens étroit du terme.

Le mot recensement était toujours considéré comme « un tabou » dans ce pays, et ceci parce que ce terme signifiait pour les politiciens le recensement du nombre de personnes appartenant aux différents groupes confessionnels existant dans le pays, ce qui n'est pas nécessairement vrai. Je me rappelle ma première mission de travail avec les Nations Unies en 1962, comme démographe en Éthiopie. En passant par Beyrouth, en route pour Addis Abeba, j'ai rencontré un grand dirigeant politique dans le pays de l'époque. Il me demanda quel était le travail que j'allais faire avec les Nations Unies en Éthiopie, j'ai répondu que j'y allais en tant que démographe ; « que veut dire cela ? » demanda-t-il. J'ai répondu que nous étions chargés de faire des « recensements, des enquêtes, et des recherches concernant la population ». « Recensements de la population et enquêtes ? C'est ce que vous faites ? » a-t-il demandé, « Vous ne voulez plus retourner au Liban ? Ne savez-vous pas que nous ne comptons pas les chrétiens et les musulmans dans notre pays ? ».

Je pense que depuis lors nous avons fait un bon chemin, et bien que nous n'ayons fait aucun recensement depuis l'indépendance, nous avons effectué des enquêtes sur la population que nous pouvons considérer comme des « recensements par sondage ». Dans l'une d'elle, en 1970, nous avons même demandé quelle était la confession de la personne interviewée.

L'activité statistique et démographique fut interrompue par la guerre de 16 ans, mais nous avons récemment repris ce travail. Nous avons établi un comité parlementaire pour traiter des problèmes de population. Le plus important peut être était la formation d'un Comité National Permanent pour la population, qui compte, parmi ses membres, des représentants des ministères intéressés par ces problèmes et des experts en la matière. Ce comité est chargé de mettre sur pied une politique de population, et de veiller à ce que cette politique soit réalisée.

La première mission de ce comité était donc d'établir un projet, qui a été soumis il y a une semaine au Ministre des Affaires Sociales qui, à son tour, le soumettra très prochainement au conseil des ministres pour approbation. Une fois que ce projet sera approuvé, le comité prendra en charge la formulation des programmes nécessaires à la réalisation de cette politique.

Je voudrais maintenant souligner brièvement quelques points culminants de la situation démographique au Liban, et les lignes générales de la politique suggérées dans le projet de document présenté au conseil des ministres.

1. L'égalité entre les deux sexes

L'égalité entre les deux sexes a réalisé un grand progrès durant les trente années passées, particulièrement en ce qui concerne l'éducation et l'emploi, bien que cette période fut marquée par seize ans de guerre dont les résultats étaient des pertes énormes aux niveaux humains et matériels.

Les pertes matérielles seules ont été estimées par les organisations internationales entre 25 et 30 milliards de dollars, ou 150 à 180 milliards de francs français, c.à.d. l'équivalent de 10 fois le revenu national du pays à la fin de la guerre. Le nombre des morts du fait de la guerre a atteint 150 000 personnes, c.à.d. 7% de la population libanaise résidente au Liban durant la

guerre. Comparativement à la France, cela représenterait une perte matérielle d'un trillion de francs français, et une perte humaine de plus de 4 millions de personnes.

Malgré cela le niveau d'analphabétisme est tombé de 56% avant la guerre à 15% immédiatement après la guerre, et par le même temps les inscriptions dans les écoles ont augmenté de 37% à 43%. De plus l'analphabétisme parmi les jeunes de 10 à 14 ans n'existe presque plus (à peine 2%).

En ce qui concerne l'éducation, le plus important est que les différences en matière d'analphabétisme sont en fait éliminées chez les plus jeunes : on constate aujourd'hui que les inscriptions des filles dans les écoles intermédiaires secondaires et supérieures ont dépassé celles des garçons.

En revanche, le taux d'activité économique des femmes a augmenté considérablement durant les 30 dernières années. Le taux brut d'activité générale des femmes âgées de 10 ans et plus a augmenté de 10% en 1970 à 16% en 1996, et pourrait atteindre 22% en l'an 2010. Le fait à noter ici est que cette augmentation a eu lieu malgré la forte progression des inscriptions des femmes dans les écoles et les universités, ce qui tend à réduire le taux d'activité féminine parmi les plus jeunes.

Bien que le taux brut d'activité féminine au Liban soit comparable à ceux des plus libéraux des pays arabes, pour les femmes âgées de 25 à 29 ans il est de loin le plus élevé de l'ensemble des pays arabes.

Malgré tout ce qui a été réalisé, il reste encore un grand travail à faire pour promouvoir l'égalité entre la femme et l'homme. En ce sens, beaucoup de lois archaïques et discriminatoires envers les femmes ont déjà été éliminées de la législation libanaise. Ce sont des lois qui, par exemple, refusaient le témoignage des femmes dans les affaires financières, ou bien ne leur permettaient pas de travailler dans un commerce sans le consentement de leur mari, ou encore qui demandaient à la femme travaillant dans le service diplomatique à l'étranger de retourner au siège du ministère si elle épousait un non libanais. On a aboli de même diverses lois concernant le code des obligations et des contrats.

Mais il existe encore des lois qui doivent être rénovées ou mieux encore éliminées, comme celles qui ne permettent pas à la mère de transmettre sa nationalité libanaise à ses enfants.

Le projet de politique de population stipule qu'une révision complète des lois devrait s'effectuer pour éliminer ce qui reste de lois discriminatoires. Des mesures seront prises pour accélérer l'accès des femmes au travail, surtout dans certains domaines où leur participation est toujours problématique.

Le projet prévoit aussi d'entreprendre une action qui élimine toute forme de violence envers les femmes, et qui renforce l'institution de la famille en tant qu'institution de base de la société. Il prévoit aussi d'élargir la base des statistiques et autres types d'informations concernant l'égalité des sexes, et ceci dans le but d'établir une politique plus rationnelle et scientifique dans ce domaine.

2 La migration interne et les déplacés

La migration interne, volontaire ou forcée, constitue un défi pour le gouvernement et les législateurs au Liban.

Le gouvernement estime que le nombre de personnes qui ont été déplacées, à un moment ou à un autre pendant la guerre, se situe entre 800 000 et un million d'habitants. Le nombre estimé des déplacés à la fin de la guerre était voisin de 450 000 personnes, appartenant à 90 000 ménages. À cause de la longue durée de la guerre, environ 20% de ces déplacés seraient déjà établis dans leurs nouvelles régions et ne sont plus intéressés à retourner à leur lieu

d'origine. Le reste des déplacés, quelque 350 000 personnes appartenant à 70 000 ménages (12% de la population), devaient être relogés dans leurs villes ou villages. C'est pourquoi fut créé le ministère des déplacés. Aujourd'hui, au moins la moitié de ces personnes attendent les arrangements nécessaires pour leur retour. Il faudrait y ajouter celles qui ont quitté et continuent à quitter leurs régions, principalement vers Beyrouth, dont la capacité d'absorption - en termes d'écoles, hôpitaux, circulation et autres - est devenue excessivement tendue.

Le projet accorde une grande importance au problème de la politique de la population qu'il considère comme l'une des priorités majeures de la politique du pays.

Il préconise le développement du secteur agricole, non seulement pour mieux contrôler la migration rurale vers les régions urbaines, mais aussi pour promouvoir un processus de retour vers les différentes régions du pays.

Il recommande aussi des mesures qui assurent un meilleur équilibre de revenu entre les différentes régions, et réclame la décentralisation administrative. Il propose aussi que soient engagés des efforts intensifs pour assurer le retour des déplacés chez eux. Il prévoit enfin des mesures qui augmenteraient la capacité d'absorption des moyennes et grandes villes du pays.

3. La migration internationale

L'un des plus importants problèmes auquel fait face le Liban aujourd'hui est le taux très élevé de l'émigration. Les statistiques de migration sont déficientes, et il est extrêmement difficile de trouver une aide internationale, sur cet aspect démographique important. Les données sur les départs et arrivées des libanais par les points d'entrée dans le pays montrent un déficit net (les arrivées moins les départs) excédant 120 000 par an, un déficit qui continue à augmenter. Si ces données sont correctes, cela signifie que la population du Liban décroît à raison de un à deux pour cent par an. Le fait est que ce mouvement touche très largement les hommes, de l'âge 25 à 35 ans ; ce qui crée un déficit dans cette catégorie d'âge, dont les conséquences économiques et sociales sont néfastes pour plusieurs raisons.

Premièrement, vu l'augmentation rapide du niveau d'éducation chez les jeunes, le niveau d'éducation des émigrants est élevé et va en augmentant. De plus cette émigration, qui concerne essentiellement des hommes jeunes, affecte les taux de mariage et de célibat des femmes du pays. Ainsi, l'âge au premier mariage s'est accru et atteint 28 ans chez la femme et 31 chez l'homme. Ces âges sont parmi les plus élevés du monde. Le quotient d'hommes disponibles (rapport hommes célibataires à femmes célibataires) est très bas, et continue à diminuer. Habituellement, la femme au Liban épouse un homme de 5 ans plus âgé. Le nombre d'hommes célibataires âgés de 30 à 34 ans comparé à celui des femmes de 25 à 29 est inférieur à 7 hommes pour 10 femmes. En conséquence, le taux de célibat des femmes âgées de 25 à 29 ans s'est élevé de 25% en 1970 à 47% en 1996. Pour les femmes âgées de 30 à 34 ans, le taux est passé de 14% à plus de 30%. Et pour les femmes âgées de 35 à 39 ans il s'est élevé de 10 à 21%.

Les enquêtes d'opinions entreprises par le « Centre pour les études et projets de développement (MADMA) » ont démontré que le pourcentage de libanais qui cherchaient à avoir un visa d'émigration a augmenté considérablement durant les dernières années. En juillet 1997, 19% des libanais essayaient sérieusement d'obtenir un visa. Au mois de mai 2000 ce chiffre a atteint 28%. En d'autres termes, entre le quart et le tiers des libanais sont en train de chercher sérieusement un moyen pour quitter le Liban. La plupart sont des jeunes déjà formés.

Le projet de politique de population au Liban prête une attention particulière à ce problème. L'un de ses buts principaux est de ralentir cet exode de talents, et ceci à travers une action dont le but serait de réduire le chômage, qui a atteint, selon les dernières estimations, 17% de la main d'œuvre, et plus que 35% chez les jeunes. Il faut tout de même reconnaître que le mouvement migratoire ne peut être arrêté complètement, et qu'une large communauté d'origine libanaise réside déjà à l'étranger (elle est plus importante que la population libanaise

résidente). Le projet cherche le moyen de renforcer les liens entre les résidents et la communauté des émigrants, en encourageant ces derniers à visiter la mère patrie et à y investir.

4 Statistiques et recherches sur la population

Le Liban n'a effectué aucun recensement depuis 1932, c.à.d. 13 ans avant son indépendance. Cependant, il a effectué une enquête par sondage en 1970 connue sous le nom « Enquête par sondage sur la population active au Liban ». La guerre a interrompu toute activité d'enquête et de statistique. En 1996, le ministère des affaires sociales a effectué une enquête importante intitulée « Enquête sur la population et l'habitat au Liban », et à partir de ce document, une enquête secondaire a été effectuée, l'enquête PAPCHILD portant sur la santé des mères et des enfants. Un an plus tard, l'administration centrale de statistiques a effectué une autre enquête par échantillon intitulée « Conditions de vie des ménages ». Les enquêtes de 1996 et 1997 furent effectuées avec l'assistance d'organisations internationales, particulièrement le FNUAP et le PNUD. Mais depuis, toute activité dans le domaine des enquêtes fut presque complètement arrêtée.

Le présent projet sur la politique de population reconnaît l'importance de cette collecte de données concernant la population, mais il déplore le fait qu'elle soit utilisée séparément et non dans le contexte d'un plan de statistiques continu pour le pays. Le projet demande au gouvernement d'effectuer un recensement complet, et de développer un plan de statistiques qui décrit en détail les enquêtes qui devraient être effectuées ou renouvelés dans le futur. Un tel plan devrait automatiquement faire partie des budgets successifs du gouvernement.

Toutes les couches de la société devraient y être associées et en particulier les organisations de la société civile, à la fois pour la formulation et l'exécution des politiques de la population.

Conclusion

Ces quelques points rapidement évoqués avaient pour objet de montrer les priorités du pays dans le domaine de la population, et de proposer une esquisse d'une politique générale appropriée.

Le débat qui va suivre permettra non seulement d'enrichir notre connaissances sur les problèmes de la population en général, mais aussi apportera sa contribution au développement de notre propre politique nationale dans ce domaine. Je souhaite un plein succès à cette conférence.